

~~Maître~~ ~~Thomas~~ **D'JOURNO**

SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

Avocats associés au Barreau de Marseille

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

D'UN STUDIO de 18,03 m²

situé au rez-de-chaussée du bâtiment B (lot 171)

**Dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « CAMPUS II »
sis à MARSEILLE (13014), traverse du Château Vento**

MISE A PRIX : 7.000 EUROS

(sept mille euros)

Visite le Lundi 21 Septembre 2020 de 10 h 30 à 11 h 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Sur la commune de MARSEILLE (13014), dans un ensemble immobilier dénommé « CAMPUS II », situé traverse du Château Vento, cadastré section 893 E numéro 204, lieudit Traverse du Château Vento pour 53 a 32 ca.

Le lot de copropriété numéro CENT SOIXANTE-ET-ONZE (171) :

Un studio au rez-de-chaussée du bâtiment B portant le numéro BO/21 sur le plan annexé au règlement de copropriété, comprenant : un hall, un séjour avec kitchenette, une salle d'eau avec WC et une terrasse,

Et les 50/10.000èmes des constructions,

Et les 114/10.000èmes indivis des parties communes spéciales du bâtiment B,
Et les 50/10.000èmes des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 27 juin 2019 un procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que :

Le studio se compose d'une entrée, d'une salle d'eau avec WC, d'un séjour, d'un coin cuisine et d'une terrasse.

Les lieux sont loués suivant bail du 14 avril 2018 moyennant un loyer mensuel de 350 euros.

Le syndic de la copropriété est le cabinet FONCIA MARSEILLE : 8, boulevard Pont de Vivaux, 13010 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 18,03 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée le **CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme au capital de 1.259.850.270 € ayant son siège social à PARIS (75003), 50, boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275, Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**,

Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES.**

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - **f.hoffmann@pdgconseils.com TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon - Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 26 août 2020

Me Thomas D'JOURNO
Avocat